

## AVIS n°2023-68

### Réunion plénière du 24 octobre 2023

**En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.**

**Dénomination :** Arrêté portant protection de l'habitat naturel des récifs d'Hermelles de la Baie du Mont Saint-Michel site de Sainte-Anne (Département d'Ille-et-Vilaine)

**Demandeur :** Direction Départementale des territoires et de la Mer

**Préfets compétents :** Préfet Maritime de l'Atlantique, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Service instructeur :** DREAL Bretagne

#### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande :**

*Le service eau biodiversité de la DDTM d'Ille-et-Vilaine propose la création d'une zone de protection forte dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées afin de protéger l'habitat naturel des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel - Site de Sainte-Anne. L'Arrêté*

- **Remarques de forme et de fond :**

*Le rapport de présentation de la DDTM (du 25/09/2023), le projet d'Arrêté et les comptes-rendus des trois réunions de concertation (du 07/12/2021, du 13/12/2021 et du 16/12/2021) illustrent un projet de Zone de protection Forte (ZPF) particulièrement muri, réfléchi et très documenté.*

*Les données et références s'appuient sur des connaissances et des références scientifiques reconnues en ce domaine. Pour aller plus loin, on peut consulter le diaporama et le résumé de l'intervention d'un Chercheur de l'Ifremer (Stanislas Dubois), qui a présenté la « Distribution et connectivité des habitats récifaux à Sabellaria alveolata (hermelles) sur les côtes européennes » à l'occasion d'un séminaire rocheux à Brest, en novembre 2022<sup>1</sup>.*

*Les nombreux acteurs socio-économiques en présence, la teneur des débats et l'ensemble des propositions émises par les participants lors des réunions de concertation sont unanimes et témoignent d'une adhésion totale et sans condition à ce projet de protection forte.*

*Enfin, ce projet s'inscrit d'un projet plus global de ZPF des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel, puisqu'une démarche identique est en cours côté Normandie, afin de garantir une cohérence écologique pour ce grand site à très fort enjeu à l'échelle européenne.*

- **Discussion en séance :**

*Les aspects suivants ont fait l'objet de quelques échanges ;*

*- La question de l'absence de balisage a été évoquée. Mais les règles qui régissent l'installation de balises en mer sont complexes et le seraient encore davantage dans ce type de fonds meubles à faible profondeur. Les coordonnées du périmètre seront transmises aux administrations maritimes compétentes et une information à terre et auprès des locaux est également prévue.*

*- La question de la colonisation des bancs d'hermelles par les huitres a également été évoquée. Pour répondre à cette crainte, l'expert national pour cet habitat, Stanislas Dubois affirme que si le banc d'hermelles est en bon état, il ne devrait pas être colonisé par les huitres.*

**Avis du CSRPN Bretagne :**

Nous proposons que l'arrêté portant protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel – Site de Sainte-Anne soit validé.

## MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Nous réitérons l'importance et l'intérêt d'accompagner cette mesure de protection d'un suivi scientifique portant sur l'évolution du récif en lien avec celui de Champeaux, en veillant à ce que les méthodes (réseau de surveillance, protocole standardisé,...) soient homogènes et permettent d'évaluer l'état de santé de l'habitat et d'en suivre son évolution dans l'espace et dans le temps. Dans le futur, ce suivi scientifique devra également permettre de vérifier l'efficacité de ce dispositif de protection.

- **Synthèse / Conclusion :**

Sandrine Derrien propose un avis favorable à la création de cette Zone de Protection Forte, car il existe un réel enjeu de conservation pour cet habitat naturel d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » (code Natura 2000 : 1170-4) au sein du site Natura 2000 de la baie du Mont Saint-Michel.

### AVIS :

**FAVORABLE**  [ X ]  
**FAVORABLE SOUS CONDITIONS**  [ ]  
**DEFAVORABLE**  [ ]

Fait le 24 Octobre 2023,

Signature : Jacques Haury, Président du CSRPN Bretagne (sur la base du rapport de Sandrine Derrien, membre permanente du CSRPN Bretagne)

i Pour aller plus loin :

- Séminaire HABROC 2022 :

• Les Actes : <https://hal-mnhn.archives-ouvertes.fr/mnhn-04089685>

• Diaporama sur les hermelles : <https://filesender.renater.fr/?s=download&token=01af0345-dea1-4210-b3e4-9258c26e459a>

- Autres références :

• Curd Amelia, Cordier Celine et al. (2020). A broad-scale long-term dataset of *Sabellaria alveolata* distribution and abundance curated through the REEHAB (REEf HABitat) Project. SEANOE. <https://doi.org/10.17882/72164>

• Dubois S.F., Boyé A., Cordier C., Curd A. (2020). REEHAB - Dispositif de suivi des habitats à *Sabellaria alveolata* (hermelles) pour la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et la Directive Habitat Faune Flore. Guide méthodologique terrain. Rapport Ifremer et Office Français de la Biodiversité, version mars 2020, 27 p.